



PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'appui à l'égard des réfugiés et des nouveaux arrivants sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 207.

M. WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 207 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. WIEBE intervient.

MM. MARTIN, ALLUM et BINDLE, M^{me} KLASSEN ainsi que MM. ISLEIFSON, HELWER, JOHNSTON et YAKIMOSKI posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. NESBITT, SWAN, GERRARD, ALLUM et MALOWAY interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 15

CONTRE

BINDLE
CLARKE
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ

LAGIMODIERE
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SMITH
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WOWCHUK
YAKIMOSKI 32

M. LINDSEY présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Port de Churchill

Attendu :

que, depuis 85 ans, le Port de Churchill sert les producteurs de céréales des Prairies et le Nord du Manitoba;

que le Port de Churchill est le seul port de haute mer de l'arctique au Canada, et qu'il est également l'employeur le plus important de la ville puisque environ 10 pour cent des résidents y travaillent;

que le Port et la voie ferrée sont essentiels au fonctionnement et à la viabilité à long terme de la collectivité de Churchill ainsi que des collectivités du Nord situées le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson et qu'ils constituent un atout stratégique important pour le Canada;

que le Port de Churchill et la voie ferrée ont été achetés par l'entreprise américaine Omnitrac lorsqu'ils ont été privatisés en 1997;

qu'en 2012, le gouvernement fédéral, dirigé à l'époque par le premier ministre Harper, a démantelé la Commission canadienne du blé, interrompant ainsi un approvisionnement essentiel en céréales au Port;

que la propriétaire du Port, Omnitrax, a unilatéralement et sans préavis fermé l'installation de manutention des grains, mis à pied plus d'une centaine de travailleurs et réduit les services marchandises ferroviaires, ce qui menace l'avenir du Port et des collectivités situées le long de la voie ferrée;

que le service offert à diverses collectivités, y compris celles des Premières Nations, le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson a été coupé de moitié, ce qui a réduit les expéditions d'articles essentiels comme les aliments frais et a eu pour résultat de diminuer l'accessibilité et d'augmenter le prix de ces derniers de manière considérable;

que toutes les collectivités situées le long de la voie ferrée de la Baie d'Hudson allant de la nation crie d'Opaskwayak à Churchill et au cercle polaire ont formé une coalition appelée la délégation du Nord dévouée à la sauvegarde du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson;

que lors de son congrès annuel de 2016, l'Association des municipalités du Manitoba a adopté une proposition d'urgence demandant aux gouvernements fédéral et provincial de travailler de concert avec la délégation du Nord et la propriétaire actuelle, Omnitrax, pour faire en sorte que le port rouvre à temps pour la saison d'expédition de céréales, à l'été 2017,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures en vue de faire de la revitalisation du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson la première priorité de son groupe de travail sur la stratégie de développement économique du Nord et à organiser des rencontres avec le gouvernement fédéral, la propriétaire actuelle du Port de Churchill et de la voie ferrée de la Baie d'Hudson, la Ville de Churchill et les collectivités des Premières Nations pour veiller à un transfert de propriété ordonné dès que possible.

Il s'élève un débat.

M. LINDSEY intervient.

MM. FLETCHER et WOWCHUK, M. le *ministre* CULLEN, M^{me} LATHLIN, MM. KINEW et LAGIMODIERE ainsi que M^{mes} MORLEY-LECOMTE et KLASSEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* CULLEN, M^{me} LATHLIN, M. BINDLE et M^{me} KLASSEN interviennent. M. JOHNSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant le dépôt de projets de loi, M^{me} KLASSEN soulève une question de privilège au sujet de termes utilisés par le député de Tyndall Park à l'Assemblée le 1^{er} mars 2017 et propose qu'un comité de l'Assemblée soit saisi de la question afin de la régler.

M. MARCELINO (Tyndall Park) présente des excuses de plein gré à l'Assemblée.

M. MALOWAY et M. le *ministre* MICKLEFIELD interviennent.

La présidente indique avoir mis en garde les députés de l'Assemblée hier quant à l'utilisation de termes similaires puis elle remercie le député d'avoir présenté des excuses et déclare l'affaire réglée.

M. le *ministre* FIELDING propose la première lecture du projet de loi 9 — *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. TEITSMA, M^{me} LATHLIN, M. le *ministre* SCHULER, M^{me} MORLEY-LECOMTE et M. GERRARD font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

M. le *ministre* GOERTZEN présente la proposition suivante :

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus d'un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

Jeudi 2 mars 2017

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN, MM. WIEBE, LAGIMODIERE, GERRARD et LAGASSÉ ainsi que M^{mes} FONTAINE et LAMOUREUX interviennent. M. MARCELINO (Tyndall Park) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger